

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 00187 Numéro SIREN : 317 000 073 Nom ou dénomination : EUREX-CRMD
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2022 sous le numéro de dépôt A2022/004962

EUREX - CRMD
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 105 Rue des Mourettes
26000 VALENCE
317 000 073 RCS ROMANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 12 avril,
A 9h,

Les associés de la société EUREX - CRMD se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 105 Rue des Mourettes - 26000 VALENCE, sur convocation faite à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David DER BAGHDASSARIAN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Doris PECOUT est désigné comme secrétaire.

Madame Maud BLONDIN, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3999 actions sur les 3999 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Prise d'acte de la fin des fonctions d'un membre du Comité de Direction démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Ludivine PERBET, demeurant 57 Rue des Messicoles - 07130 Touloud, de ses fonctions de membre du Comité de direction à compter de ce jour, et décide de ne pas nommer de remplaçant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

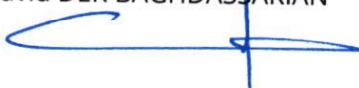
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
David DER BAGHDASSARIAN



Le secrétaire
Fabrice DURAFFOURG

